



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 03 avril 2024

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29 avril 2024

ID : 031-213100662-20240403-DLCMEM2024_23-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 03 avril 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 21 mars 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Monsieur Jean-Charles CONTES – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Marie-Line LALMI – Madame Mylène MONCERET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gérard CIBRAY à Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO à Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ à Monsieur Ludovic DARENGOSSE.

Absents excusés :

Monsieur Bernard BERINGUIER – Monsieur Jérôme BRIÈRE – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Émilie PEZET.

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre ESTRISPEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Céline RODRIGUEZ, Directrice financière, Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques et Monsieur Philippe HABONNEL, Conseiller aux décideurs locaux, Direction régionale des finances publiques d'Occitanie.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 19
- Nombre de conseillers représentés : 3

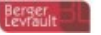
Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-23 FINANCES : Comptes administratifs 2023 – Budget annexe Maison pluridisciplinaire de santé

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE				
Votants : 21	Abstentions : 0	Exprimés : 21	Pour : 17	Contre : 4

29, Place du Souvenir, 31660 BESSIÈRES - Tél. 05 61 84 55 55 Fax : 05 61 84 55 56 Email : mairie@bessieres.fr www. bessieres.fr



Monsieur le Maire présente les résultats du compte administratif 2023 correspondant au budget annexe Maison pluridisciplinaire de santé

Monsieur le Maire relève que les résultats d'exercice 2023 sont les suivants :

RESULTATS D EXERCICE 2023		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT 2023
	Section de fonctionnement	- €	- €	- €
	Section d'investissement	36 158,87 €	100 000,00 €	63 841,13 €
REPORTS 2022	Section de fonctionnement (002)	- €	- €	
	Section d'investissement (001)	- €	- €	
RESULTAT GLOBAL	Section de fonctionnement (002)	- €	- €	
	Section d'investissement (001)	- €	63 841,13 €	
RESTES A REALISER	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	61 561,13 €		
	TOTAL DES RESTES A REALISER			
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	- €	- €	
	Section d'investissement	97 720,00 €	100 000,00 €	

Le Compte Administratif présente les comptes suivants :

AUCUNE RÉALISATION SECTION DE FONCTIONNEMENT

**SECTION D'INVESTISSEMENT
 DÉPENSES/RECETTES**

Opérations	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
2207	MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE	1 527 000,00 €	36 158,87 €	1 490 841,13 €	2,37
*NI	Non individualisé	96,00 €	- €	96,00 €	0,00
*OF	Op. financière	100 000,00 €	- €	100 000,00 €	0,00
	TOTAL	1 627 096,00 €	36 158,87 €	1 590 937,13 €	2,22
Opérations	Désignation	Total Budget	Réalisé	Solde	% Réal.
2207	MAISON PLURIDISCIPLINAIRE DE SANTE	1 527 000,00 €	- €	- 1 527 000,00 €	0,00
*NI	Non individualisé	100 096,00 €	100 000,00 €	- 96,00 €	99,90
	TOTAL	1 627 096,00 €	100 000,00 €	- 1 527 096,00 €	6,15

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire se retire au moment du vote, il sort de la salle du Conseil municipal et donne la présidence de la séance à Madame Christel RIVIERE, 1^{ère} adjointe.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **PREND ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023 du budget annexe Maison pluridisciplinaire de santé ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que présentés ;
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe Maison pluridisciplinaire de santé tel que présenté ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,

les formalités de publicité ayant été effectuées

le : 29 avril 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture

le : 29 avril 2024